



## **PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 23 SEPTEMBRE 2025 A 18 H 00**

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-trois septembre à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil sous la présidence de son Maire, Monsieur Olivier COLIN.

**Présents :**

Olivier COLIN, Maire,  
Laurent LAEMLÉ, Annie DUBOS, Olivier HOMOLLE, Dominique FROT, Adjoints au Maire,  
Alain BERTAUD, Alain GOSSELIN, Catherine POULAIN, Élisabeth LEGRAND, Patrick BARBA,  
Nathalie MAHIER, Joanna de KERGORLAY, Céline VOISIN, Didier FRAGASSI, Patrick BLOSSE et  
Antoine ARIF, Conseillers municipaux.

**Absents excusés :**

Christian MASSON : pouvoir donné à Céline VOISIN  
Sylvia FLEURY : pouvoir donné à Alain BERTAUD  
Fabien DUPONT : pouvoir donné à Olivier COLIN

**Introduction Olivier COLIN :**

*« Bonsoir chères Houlgataises, chers Houlgatais,  
Mesdames, Messieurs, chers collègues,  
Bonsoir aux 6053 personnes inscrites sur le Facebook de la mairie et qui nous suivent.*

*Nous avons eu une belle saison avec un très beau temps. La fréquentation a été très élevée, certains diront trop, mais tout s'est bien passé, très bien passé.*

*Nous avons noté une augmentation des déplacements en vélo en ville.*

*Nous avons noté également un attrait important pour les visites guidées de Guylaine LELOUTRE et de sa collègue sur le patrimoine de HOULGATE. Les QR Codes sur les pupitres vont bientôt être traduits en anglais.*

*Le plus grand plaisir : l'ouverture d'une nouvelle classe à la rentrée scolaire, avec la visite de Monsieur le Préfet et de la Directrice Académique des Services de l'Education Nationale. Nous avons inauguré la fresque de l'école que je voulais ludique et informative qui a été vue plus de 37 000 fois sur le Facebook de la mairie, avec 558 réactions positives. Aucune réaction négative. Que du bonheur !*

*Le mercredi 10 septembre 2025 a été inauguré le CSN, en présence de Hervé MORIN, Président de la Région NORMANDIE. Le public Houlgatais et Normand ont eu l'opportunité de visiter le site lors de cette journée portes ouvertes. Le CSN accueille des sportifs de haut niveau, organise des stages. Ce site est important tant pour HOULGATE que pour la région NORMANDIE.*

*Nous avons insisté sur le fait qu'il soit possible d'ouvrir les portes du CSN lors d'entraînements d'équipes emblématiques.*

*Les nouveaux locaux du HAK et les sanitaires publics ont été installés hier soir sur la plage. Cette partie de la plage bénéficiera de sanitaires définitifs pour la première fois.*

*Merci à Catherine, Christian, Laurent, ainsi qu'aux membres de la commission animations pour les organisations des animations de cet été qui ont beaucoup plu.*

*Une grande espérance, celle d'obtenir la 3<sup>ème</sup> fleur cette année. Le jury est passé, nous attendons avec impatience son retour.*

*Autre espérance en cette fin de saison, celle du classement de nos eaux de baignade qui devrait être en excellence.*

*Je voudrais vous dire un petit mot sur la containerisation :*

*La communauté de communes Normandie Cabourg Pays d'Auge modernise son mode de collecte des déchets afin de répondre aux enjeux environnementaux actuels.*

*Objectifs :*

- *Faciliter le geste de tri des emballages ménagers*
- *Supprimer le coût et l'impact écologique des sacs jaunes*
- *Préserver notre cadre de vie*
- *Réduire la pénibilité du travail des agents de la collecte*

*Deux bacs individuels vont prochainement être mis à disposition des foyers gratuitement :*

- *Un bac pour les ordures ménagères*
- *Un bac pour les emballages et papiers*

*La distribution de ces bacs sera réalisée selon la configuration de votre habitation et l'accessibilité des véhicules de collecte. Le volume des bacs sera adapté au nombre de personnes composant votre foyer, ou, le cas échéant, à votre activité professionnelle et aux nouvelles fréquences de collecte.*

*Pour les usagers ne pouvant pas être équipés d'un bac individuel (absence de local, accessibilité difficile, habitat dense, etc.), des solutions alternatives seront étudiées au cas par cas afin de garantir un tri efficace et adapté à chaque situation.*

*Sur Houlgate, l'enquête se déroulera du 1<sup>er</sup> au 6 décembre 2025.*

*En cas d'absence, les enquêteurs laisseront une carte réponse à compléter et envoyer. Une adresse mail et un numéro de téléphone seront également à disposition*

*Distribution des bacs :*

*1<sup>er</sup> passage : 20 juillet au 8 août 2026*

*2<sup>ème</sup> passage 31 août au 12 septembre 2026*

*3<sup>ème</sup> passage : 21 septembre au 3 octobre 2026*

*Enfin, je tiens à porter à votre connaissance que 2 recours gracieux ont été déposés à l'encontre de notre Plan Local d'Urbanisme.*

*Ces recours ont été instruits par nos soins en étroite collaboration avec notre avocate et nos AMO (Néapolis et Zénobia) et ont fait l'objet d'une réponse argumentée.*

*Un courrier officiel a été adressé aux requérants hier lundi, afin de répondre de manière précise et circonstanciée aux observations formulées.*

*A ce jour, et depuis plus de 2 mois, nous n'avons reçu aucune remarque des services de l'Etat, ni des institutions publiques, ni du Préfet, ce qui fait que le PLU s'applique malgré ces 2 recours gracieux.*

*Je vous propose de passer à l'ordre du jour de notre conseil municipal ».*

## **1. DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE ET D'UN SECRÉTAIRE AUXILIAIRE.**

Annie DUBOS est désignée en qualité de secrétaire de séance et Nathalie VASSALIÈRE, en qualité de secrétaire auxiliaire.

## **2. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DE CONSEIL DU 22 JUILLET 2025.**

Rapporteur : Olivier COLIN

Monsieur le Maire soumet à approbation le compte-rendu de la séance du conseil municipal du 22 juillet 2025, lequel est approuvé à l'unanimité.

## **3. COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS DU MAIRE PRISES PAR DÉLÉGATION DE POUVOIR.**

Monsieur le Maire rappelle qu'en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (C. G. C. T.), il a reçu des délégations du Conseil Municipal en date du 25 juin 2020, et qu'en application de l'article L 2122-23 du C. G. C. T. il doit rendre compte de chacune de ses décisions prises sans délibération lors de la réunion suivante du Conseil Municipal.

Monsieur le Maire informe les membres de l'assemblée délibérante des décisions prises en application des articles ci-dessus référencés, à savoir :

↳ **Dcn25-11 du 31/07/2025 : Etude pour la définition de l'aire d'alimentation de captage Pagné de Houlgate, de la recherche des causes de pollution aux solvants chlorés et de l'établissement d'un plan d'action.**

La proposition suivante a été retenue :

Entreprise	Prestations (tranche ferme + tranches optionnelles si affermissement)	Montant HT
<b>SAFEGE SAS</b> Parc de l'île 15/27 rue du Port 92022 NANTERRE Cedex	Etude pour la définition de l'aire d'alimentation de captage Pagné de Houlgate, de la recherche des causes de pollution aux solvants chlorés et de l'établissement d'un plan d'action	136 800 €

↳ **Dcn25-12 du 25/07/2025 : remplacement de la chaudière située au cinéma de Houlgate**

La proposition suivante a été retenue :

Entreprise	Prestations	Montant HT
<b>EIRL FOURE WILLIAM</b> Rue Lecordeur Zone Artisanale 14800 TOUQUES	<b>Remplacement de la chaudière située au cinéma à Houlgate</b>	<b>15 821 €</b>

↳ **Dcn25-13 du 31/07/2025 : travaux de gestion de la turbidité source Heuland**

La proposition suivante a été retenue :

Entreprise	Prestations	Montant HT (offre de base +PSE1)
<b>SADE</b> ZI le Martray Avenue de l'Industrie 14730 GIBERVILLE	<b>Travaux de gestion de la turbidité source Heuland</b>	<b>50 549 €</b>

**4. AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LA DÉSIGNATION DU DÉLÉGATAIRE DU CINÉMA DE HOULGATE.**

**D25-60**

Rapporteur : Olivier HOMOLLE

Olivier HOMOLLE rappelle aux membres du conseil municipal que par **délibération D18-47 en date du 12 juin 2018**, la Commune de HOULGATE a approuvé le choix de confier, par convention de délégation de service public, à la Société NOÉ CINEMAS, l'exploitation du cinéma de la Commune de HOULGATE.

Les missions confiées au concessionnaire actuel sont les suivantes :

- Gérer le service public du cinéma par la programmation de films ou d'œuvres notamment numériques, et plus spécifiquement de films classés Art et Essai ou documentaire et de films commerciaux ;
- Adapter la programmation au public fréquentant la station, sédentaires et vacanciers, avec au moins deux films, tout public, différents, chaque semaine ainsi qu'un film pour les enfants, à l'exception de la période des vacances scolaires ;
- Garantir 5 animations au moins par an à destination des établissements scolaires ;
- Participer à la demande de la commune à certains évènements locaux initiés par elle ;
- Collaborer aux projets des institutions culturelles départementales, régionales ou nationales ;
- Maintenir le partenariat actuel avec le festival du film européen de HOULGATE ;
- Mettre la salle de cinéma à disposition gratuitement de la commune, dans des limites convenues contractuellement ;

- Garantir de programmer un minimum de 15 séances hebdomadaires, à l'exception des périodes hivernales comprises entre le mois de novembre et le mois de mars, où ne sont exigées que 10 séances hebdomadaires et garantir d'assurer l'ouverture du cinéma sept jours sur sept avec un minimum de 20 séances hebdomadaires durant les mois de juillet et d'août ;
- Assurer un minimum de 650 séances annuelles et programmer un minimum de trois films différents chaque semaine.

Le cinéma est ouvert au minimum 49 semaines par an dont les week-end et jours fériés.

Cette convention était conclue pour une durée de 7 ans et devait venir à échéance le 16 juin 2025.

Par **délibération n° 24-102 en date du 18 décembre 2024**, la convention d'exploitation du cinéma a été prolongée jusqu'au 30 novembre 2025 afin de permettre la mise en place d'une nouvelle procédure de mise en concurrence permettant la poursuite de l'activité.

Par **délibération n° 25-32 du 5 mai 2025**, le Conseil Municipal s'est prononcé favorablement sur le maintien du principe de délégation de service public pour la gestion de cette salle de cinéma, pour les 4 années à venir, à savoir du 1<sup>er</sup> décembre 2025 au 30 novembre 2029.

La consultation pour le choix d'un nouveau délégué pour l'exploitation du cinéma a été menée conformément à la procédure décrite aux articles L.1411-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales et de la Troisième partie du Code de la commande publique.

Un avis de publicité préalable a été envoyé le 3 juin 2025 et publié aux journaux et publication suivantes :

- Sur la plateforme dématérialisée utilisée par la commune (ouestmarche.com) ;
- Au Bulletin officiel des annonces des marchés publics (BOAMP) ;
- Dans un journal spécialisé (le film Français).

Cet avis invitait les candidats à présenter leur candidature et offre au plus tard le 3 juillet 2025 à 12h00.

L'ouverture des plis des candidatures a été effectuée le 8 juillet 2025 par les membres de la commission de délégation de service public et de concession.

Une unique candidature a été reçue par la ville :

- Candidat 1 – Société NORD OUEST EXPLOITATION CINEMAS (NOE)

La Commission ayant estimé que la candidature était complète et conforme aux prescriptions du règlement de la consultation, elle a ouvert, le même jour, le pli contenant l'offre de NOE CINEMAS.

Les membres de la commission de délégation de service public et de concession ont ensuite examiné l'offre après l'ouverture du pli.

A l'issue, ils ont autorisé Monsieur le Maire à entamer des négociations avec le soumissionnaire, pour le compte de la commune.

Des négociations ont eu lieu ensuite et, à l'issue d'une réunion du 21 juillet 2025, le candidat a remis une offre révisée.

La Commission de délégation de service public a été amenée à se réunir le 1er septembre 2025 afin de donner son avis sur cette nouvelle offre. Elle propose au conseil municipal de retenir l'offre ainsi que d'approuver le projet de contrat annexé au présent rapport.

Le Conseil municipal trouvera au sein du rapport de la commission annexé à la présente délibération les motifs de son choix et l'économie générale du contrat proposé.

Olivier HOMOLLE propose aux membres du conseil municipal :

- de retenir l'offre formulée par la Société NORD OUEST EXPLOITATION CINEMAS, dont les propositions ont été soigneusement analysées, et d'approuver le choix de la retenir comme délégataire du service public du cinéma sur la Commune de HOULGATE ;
- d'approuver les termes du contrat de délégation de service public ;
- de l'autoriser à signer ledit contrat et ses annexes.

Olivier COLIN souhaite donner 2 informations : tout d'abord que d'année en année, le festival européen attire de plus en plus de monde ; ensuite que la deuxième salle de cinéma répond à une demande assumée et voulu de NOÉ CINEMA avec 40 places tel que les cinémas anglais dans lequels c'est beaucoup plus cocooning.

Alain GOSSELIN déclare que la fréquentation des salles cinéma a beaucoup baissé ces dernières années au niveau national. La barre des 20 000 entrées à HOULGATE est peut-être optimiste.

Olivier HOMOLLE répond que c'est vrai mais que le cinéma de HOULGATE ne suit peut-être pas cette tendance.

Patrick BARBA déclare que nous n'avons pas le choix car il n'y a qu'un seul candidat. A noter que le travail de Sylvain est remarquable et qu'il se donne du mal.

Olivier COLIN répond qu'en effet nous n'avons pas le choix, mais on ne pourrait pas gérer le cinéma en régie. Sylvain met une âme au cinéma et l'anime parfaitement.

Antoine ARIF déclare que les films qui sont sortis cette année ne sont pas à la hauteur au niveau national et demande combien de dossiers ont été retirés sur la plateforme.

Olivier HOMOLLE répond que plusieurs dossiers ont été retirés mais beaucoup sont anonymes. Pour information, NOÉ CINÉMA gère 47 salles dans l'ouest de la France.

**Ce préambule étant fait, le conseil municipal :**

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 1411-4 ;

Vu la délibération n° 20-94 du 11 décembre 2020, portant création de la commission de délégation de services publics et de concession ;

Vu la délibération n° 24-102 en date du 18 décembre 2024 par laquelle le conseil municipal a approuvé la prorogation de la convention d'exploitation du cinéma jusqu'au 30 novembre 2025 ;

Vu la délibération n° 25-32 du 5 mai 2025 par laquelle le conseil municipal s'est prononcé favorablement sur le maintien du principe de délégation de service public pour la gestion de cette salle de cinéma ;

Vu l'avis de la Commission de délégation de service public daté du 8 juillet 2025 et l'avis de la même commission en date du 1<sup>er</sup> septembre 2025, se traduisant par le rapport décrivant les motifs de son choix et l'économie générale du contrat proposé, et le projet de contrat de délégation de service public ;

Considérant que l'article L. 1411-4 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoit : « *Les assemblées délibérantes des collectivités territoriales, de leurs groupements et de leurs établissements publics se prononcent sur le principe de toute délégation de service public local après avoir recueilli l'avis de la commission consultative des services publics locaux prévue à l'article L. 1413-1. Elles statuent au vu d'un rapport présentant le document contenant les caractéristiques des prestations que doit assurer le délégataire* »

Considérant la clôture, au 30 novembre 2025, de la délégation de service public actuelle ;

Considérant l'importance de l'activité du cinéma sur le territoire, dont l'attractivité n'est pas remise en cause, et l'intérêt du maintien de l'activité pour contribuer au dynamisme économique et culturel de la Ville ;

Considérant qu'une consultation pour la recherche d'un délégataire a été lancée et qu'un avis de publicité a été publié à partir du 3 juin 2025 ; que cet avis invitait les candidats à présenter leur candidature au plus tard le 3 juillet 2025 à 12h00 ; que l'ouverture des plis des candidatures a été effectuée le 8 juillet 2025 par les membres de la Commission de délégation de service public et de concession ; que l'unique candidature présentée par la société NORD OUEST EXPLOITATION CINEMAS a été retenue par la Commission de délégation de service public de Houlgate ; que le pli de l'offre présentée par la même société a été ouvert ensuite pour permettre son examen ; que la Commission de délégation de service public a donné autorisation à Monsieur le Maire de mener des négociations ; qu'une offre révisée a été remise ensuite par la société NORD OUEST EXPLOITATION CINEMAS ; que la Commission a estimé, au 1<sup>er</sup> septembre 2025, que l'offre devait être considérée comme satisfaisante ;

Considérant les motifs exprimés au sein du rapport établi par la commission et les propositions effectuées par **la société NORD OUEST EXPLOITATION CINEMAS**, également décrites au sein dudit rapport ;

Considérant les stipulations du projet de contrat de délégation de service public ;

**Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à l'unanimité, décident :**

1° - D'approuver :

- Le choix de la Société **NORD OUEST EXPLOITATION CINEMAS** en tant que délégataire du service public du cinéma sur la Commune de HOULGATE ;
- Les stipulations du contrat de délégation de service public relatif au service public du cinéma sur la Commune de HOULGATE, ainsi que ses annexes ; ce contrat ira du 1<sup>er</sup> décembre 2025 au 30 novembre 2029.

2° - D'autoriser Monsieur le Maire à signer, pour le compte de la Commune, le contrat de délégation de service public relatif au service public du cinéma sur la Commune de HOULGATE, ainsi que ses annexes ;

3° - De charger Monsieur le Maire à notifier cette décision aux services préfectoraux et de faire appliquer la délibération par les services concernés.

## **5. AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LA DÉSIGNATION DU DÉLÉGATAIRE DU CASINO DE HOULGATE.**

D25-61

Rapporteur : Olivier HOMOLLE

Olivier HOMOLLE rappelle aux membres du conseil municipal le projet de création et d'exploitation d'un nouveau bâtiment d'accueil des jeux du casino sur le territoire de la Commune et la nécessité de recourir à une nouvelle délégation de service public.

**Il rappelle que, par délibération D24-68 du 24 septembre 2024,** le Conseil municipal a approuvé le principe d'une exploitation du casino (jeux, restauration, animation) par un contrat de délégation de service public sur les 20 années à venir.

Il rappelle qu'une consultation pour la recherche d'un délégataire a été lancée et qu'un avis de publicité a été publié à partir du 11 octobre 2024 dans les supports suivants :

- JOUE ;
- Profil acheteur ;
- BOAMP ;
- Au Journal des Casinos, revue spécialisée.

Il rappelle que cet avis invitait les candidats à présenter leur candidature au plus tard le 21 novembre 2024 à 12h00.

Il rappelle que l'ouverture des plis des candidatures a été effectuée le 21 novembre 2024 par les membres de la Commission de délégation de service public et de concession.

Il rappelle que les candidatures ont été examinées par la Commission de délégation de service public de HOULGATE le **9 décembre 2024** et que les candidats ont été invités à présenter une offre et à la remettre au plus tard le **21 mars 2025 à 12h00**. Une unique candidature a été reçue par la ville : la SECH (Société d'exploitation du casino de HOULGATE).

Il rappelle que les offres ont été examinées par la Commission de délégation de service public de HOULGATE le **8 avril 2025** qui lui a donné autorisation de mener les négociations.

Il rappelle que les soumissionnaires ont ensuite été invités à négocier et que les premiers entretiens ont été fixés début **mai 2025**.

Il indique que pour permettre à la Commune d'assurer les négociations et compte-tenu des délais d'instruction des différentes autorisations administratives qui doivent permettre un tuiilage pour assurer la continuité du service public entre la date d'échéance de la délégation actuelle, prévue au 30 novembre 2025, et la date de départ de la délégation future, la délégation actuelle a été prorogée, par suite d'une délibération **D25-42 du 24 juin 2025**, jusqu'au 28 février 2026.

Il rappelle que le délégataire actuel a sollicité, par courrier du 11 juillet 2025, le renouvellement de son autorisation de jeux pour la même durée, qui lui a été accordée en vertu d'une délibération **D25-53** en date du **22 juillet 2025**.

Il indique qu'au gré des négociations, des offres revues lui ont été transmises les 26 juin 2025 et 19 août 2025. La dernière offre a été soumise à l'appréciation de la Commission de délégation de service public, laquelle a approuvé le choix de désigner la **Société d'exploitation du casino de HOULGATE** en tant que délégataire et de retenir son offre.

Olivier HOMOLLE propose au Conseil Municipal :

- de retenir l'offre formulée par la **Société d'exploitation du casino de HOULGATE**, dont les propositions ont été soigneusement analysées, et d'approuver le choix de la retenir comme délégataire du service public du casino sur la Commune de HOULGATE ;
- d'approuver les termes du contrat de délégation de service public, du bail emphytéotique indissociable et de leurs annexes ;
- de m'autoriser à signer lesdits contrats et annexes.

Le Conseil municipal trouvera au sein du rapport de la Commission annexé à la présente délibération les motifs de son choix et l'économie générale du contrat proposé.

Olivier COLIN précise :

- le groupe VIKINGS est un groupe familial créé par Monsieur FOUCHER et le groupe NOVOMATIC qui rachète est familial aussi.
- le groupe NOVOMATIC est le groupe qui fournit les machines à sous dans le monde, c'est un spécialiste des jeux en ligne ; ils voulaient s'implanter en France.
- le déplacement des jeux n'est pas notre idée, c'était déjà celle de Monsieur FOUCHER en 2010. Il disait : « No parking, no business ». Certains avaient même pensé de déplacer les jeux à la gare de HOULGATE.
- Ce qui est fondamental, c'est que Madame FRULEUX, Architecte des Bâtiments de France (ABF), aura un regard déterminant. Monsieur MORICET, ancien ABF, avait donné un avis favorable à la condition de ne rien voir du cimetière. On ne verra que le devant, les parkings sont paysagers et hydrophiles.
- C'est une expérimentation : le groupe VIKINGS va mettre en place une navette expérimentale entre le centre-ville et le casino pendant 1 an. Le casino sera également desservi par la voie vélo, on sera en ville car le panneau va être déplacé jusqu'au chemin des Egrillards.
- Sur cette esplanade, il y aura une très belle vue. Les gens du casino se promèneront, les gens de passage aussi en se promenant dans le verger avec des tables de pique-niques. La vélomaritime passera par là aussi. Il y aura beaucoup de monde.
- Les nuisances sonores : s'il y en avait actuellement avec le casino, on aurait des plaintes depuis 5 ans. On ne le verra pas et on ne l'entendra pas. Des arbres ont déjà été plantés pour ne pas voir les voitures du cimetière. Le projet sera proposé à l'ABF. Mme FRULEUX sera vigilante. Le projet sera bien sûr présenté aux Houlgatais.
- C'est une ressource financière pour la ville à partir de 2028, c'est essentiel pour notre ville.

Didier FRAGASSI pose la question : « à ceux qui disent, et je n'en fais pas partie, qu'il est inconvenant de construire un casino à côté d'un cimetière, qu'est-ce que tu réponds ?

Olivier COLIN : je dirais que nous sommes dans la loi et que nous pouvons le construire. D'un point de vue moral, il n'y a pas de souci car le casino ne se verra pas du cimetière et il n'y aura pas de bruit permettant de se recueillir en toute sérénité. Le déplacement des jeux est une tendance nationale, et nous devons suivre cet élan. Les recettes supplémentaires permettront de répondre au bien-être des Houlgatais, en nous permettant de réaliser des investissements. Avec ce déplacement, on prépare l'avenir des Houlgatais.

Joanna de KERGORLAY déclare que cela va peut-être permettre d'organiser des cérémonies et profiter du restaurant et de la terrasse.

Olivier COLIN précise qu'un casinotier qui est prêt à mettre plus de 10 millions d'euros dans ce projet, c'est qu'il sait ce qu'il fait.

Patrick BARBA déclare qu'avant le casino reversait des sommes aux associations de HOULGATE ; qu'en est-il avec cette nouvelle délégation de service public ?

Laurent LAEMLÉ répond que le casino ne fera plus demain ce qu'il fait aujourd'hui. Il reversera à la mairie toutes les recettes des billetteries, laquelle aura la possibilité d'en reverser une partie aux associations de son choix.

Pour Le CIMAQ (crédit d'impôt pour manifestations artistiques de qualité), le dispositif a été verrouillé dans le nouveau contrat, notamment en cas de changement des règles du dispositif.

Antoine ARIF précise que les 15 % de redevance c'est le maximum. Le casino quitte un endroit emblématique du bord de mer vers un endroit incroyable. Les gens jouent dans le noir donc cela ne change rien pour eux.

Le bâtiment actuel n'est pas mis en valeur avec les enseignes actuelles. Il sera plus beau sans toute cette publicité.

Didier FRAGASSI déclare que le casino de HOULGATE reverse beaucoup de son produit des jeux, bien plus que ce que les autres font au plan national, c'est une très bonne chose.

Alain BERTAUD précise qu'il y aura donc un parking supplémentaire pour le cimetière, mais demande s'il est toujours prévu une aire de covoiturage. Il demande également par qui le verger sera entretenu ?

Olivier HOMOLLE répond qu'en effet il y aura bien une zone de covoiturage en bas du terrain, quant à l'entretien il sera assuré par les services de la mairie.

Olivier COLIN nous avons racheté les délaissés du département le long de la RD 513 pour pouvoir imaginer avec le département l'entrée du casino.

**Ce préambule étant fait, le conseil municipal :**

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 1411-4 ;

Vu l'arrêté du 14 mai 2007 relatif à la réglementation des jeux dans les casinos, et notamment son article 3 ;

Vu la délibération n° D20-94 du 11 décembre 2020, portant création de la commission de délégation de services publics et de concession ;

Vu la délibération n° D24-68 du 24 septembre 2024 portant approbation du principe d'une exploitation du casino (jeux, restauration, animation) par un contrat de délégation de service public ;

Vu les étapes de la consultation publique lancée par la Commune pour la désignation d'un nouveau délégataire pour l'exploitation du bâtiment des jeux de Houlgate et notamment les avis de la Commission de délégation de service public sur les candidatures et les offres remises ;

Vu la délibération n° D25-42 du 24 juin 2025 portant prorogation de la délégation de service public actuelle pour l'exploitation du casino jusqu'au 28 février 2026 ;

Vu la délibération n° D25-53 en date du 22 juillet 2025 portant renouvellement de l'autorisation des jeux formulée par la Ville pour le délégataire actuel, jusqu'au 28 février 2026 ;

Vu l'avis de la Commission de délégation de service public daté du 1<sup>er</sup> septembre 2025, se traduisant par le rapport décrivant les motifs de son choix et l'économie générale du contrat proposé, et les projets de contrats de délégation de service public et de bail emphytéotique administratif indissociable ;

Considérant que la délégation actuelle a été conclue le 28 juin 2007 pour une date d'effet fixée au 1<sup>er</sup> décembre 2007 ; qu'en application de la réglementation alors applicable, un bail emphytéotique administratif a également été conclu pour permettre au délégataire d'occuper les lieux ;

Considérant la clôture, au 28 février 2026, de la délégation de service public actuelle ;

Considérant l'importance de l'activité des jeux du casino sur le territoire, dont le chiffre d'affaires net en 2023 s'élève à 3 646 564 € et le produit brut des jeux s'élève à 5,8 M € ;

Considérant que par délibération n° D24-68 du 24 septembre 2024, le Conseil municipal a approuvé le principe d'une exploitation du casino (jeux, restauration, animation) par un contrat de délégation de service public ;

Considérant qu'une consultation pour la recherche d'un délégataire a été lancé et un avis de publicité a été publié à partir du 11 octobre 2024 dans les supports suivants : JOUE ; Profil acheteur ; BOAMP ; Journal des Casinos, revue spécialisée, cet avis invitait les candidats à présenter leur candidature au plus tard 21 novembre 2024 à 12h00 ; que l'ouverture des plis des candidatures a été effectuée le 21 novembre 2024 par les membres de la Commission de délégation de service public et de concession ; que les candidatures ont été examinées par la Commission de délégation de service public de Houlgate le **9 décembre 2024** et que les candidats ont été invités à présenter une offre et à la remettre au plus tard le **21 mars 2025 à 12h00** ; que les offres ont été examinées par la Commission de délégation de service public de Houlgate le **8 avril 2025** qui lui a donné autorisation de mener les négociations ; que les soumissionnaires ont ensuite été invités à négocier et que les premiers entretiens ont été fixés début **mai 2025** ; que les négociations se sont poursuivies et que la dernière offre déposée par **la société d'exploitation du casino de Houlgate** a été considérée comme satisfaisante par Monsieur le Maire puis par la Commission de délégation de service public qui s'est exprimée le 1<sup>er</sup> septembre 2025 ;

Considérant les motifs exprimés au sein du rapport établi par la Commission et les propositions effectuées par **la société d'exploitation du casino de Houlgate**, également exprimées au sein dudit rapport ;

Considérant les stipulations des projets de contrats de délégation de service public et de bail emphytéotique indissociable ;

**Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à l'unanimité, décident :**

1<sup>o</sup> - D'approuver :

- Le choix de la Société d'exploitation du casino de Houlgate en tant que délégataire du service public du casino sur la Commune de Houlgate ;
- Les stipulations des contrats de délégation de service public et de bail emphytéotique indissociables relatifs au service public du casino sur la Commune de Houlgate, ainsi que leurs annexes ;

2° - D'autoriser Monsieur le Maire à signer, pour le compte de la Commune, les contrats de délégation de service public et de bail emphytéotique indissociables relatifs au service public du casino sur la Commune de Houlgate, ainsi que leurs annexes ;

3° - De charger Monsieur le Maire à notifier cette décision aux services préfectoraux et de faire appliquer la délibération par les services concernés.

## **6. INFORMATIONS DIVERSES.**

Dominique FROT informe :

- Organisation demain après-midi du forum « mobilisation séniors » à partir de 13 h 00 dans la salle des fêtes avec des ateliers, ainsi que la présence du Sensibus à l'extérieur de la mairie. On vous attend nombreux.
- Samedi prochain, dans cette salle, organisation d'un loto au profit du téléthon à partir de 19 h 00. Il y aura de beaux et nombreux lots.
- Marche rose organisée le 26 octobre 2025  
Les inscriptions sont ouvertes ; 2 marches : 5 km et 10 km.

Alain GOSSELIN informe de la victoire des U18 en coupe de France de Motoball et que l'équipe est en route vers le titre de champion de France. Samedi prochain, Laurent LAEMLÉ leur remettra une médaille pour symboliser leur victoire.

**Fin de séance à 19 h 30.**